

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

Étaient présents : Mmes LEAU Valérie, MONTAJAULT Sophie, GORON Claudine, TAVET Dominique, BOBEAU Audrey, MM. LEBLANC Jean-Michel, SERVANT Christian, PENIN Loïc, RACAULT Cyril, DEVERGNE Julien.

Était excusé : M. HANSE Eric

VOTE DU BUDGET : Présentation du budget avec M. JOURDAA, Conseiller aux Décideurs Locaux et Mme DUVAL Sophie, la secrétaire de mairie.

- **COMMUNE :**

- Vote du Budget prévisionnel 2025 : 10/10
 - Montant global des dépenses et des recettes en fonctionnement : 456 877,89 €
 - Montant global des dépenses et des recettes en investissement : 309 017,22€
- Vote du compte administratif 2024 : 9/9 (Sortie de Mme LEAU Valérie)
- Vote du compte de gestion 2024 : 10/10
- Affectation du résultat 2024 : 10/10

- **LOTISSEMENT « LE CLOS FLEURI » :**

- Vote du Budget prévisionnel 2025 : 10/10
- Vote du compte administratif 2024 : 9/9 (Sortie de Mme LEAU Valérie)
- Vote du compte de gestion 2024 : 10/10
- Affectation du résultat 2024 : 10/10

- M. Jourdaa présente les comptes de gestion pour les 2 budgets qui sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2024.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2025 :

- Maintien des taux de fiscalité de l'année 2025 : 10/10
- Historique des taux depuis 2020 :
 - 2020 : 31.89%
 - 2021 : 32.03%
 - 2022 : 32.35%
 - 2023 : 32.35%
 - 2024 : 32.35%
 - 2025 : 32.35%

COMPTE RENDU SUR LE PLUi :

- Mmes MONTAJAULT Sophie et TAVET Dominique ont effectué un compte-rendu sur le PLUi. Un comité va être formé via 6 bureaux d'études courant mai 2025 (assistance + médiations entre les différents administrés)
- Les 47 communes vont être visités afin de voir leurs projets, puis sur les énergies renouvelables (comment répondre aux besoins énergétiques ?).

DELIBERATIONS :

- **PROJET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029 GRAND CHATELLERAULT :**

Depuis 2020, la signature d'une convention territoriale globale (CTG) est obligatoire pour percevoir certaines aides de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Une CTG a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur l'Agglomération ou les communes signataires,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements,
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les grands axes structurants d'une CTG sont les suivants :

- petite enfance, - enfance, - jeunesse, - animation de la vie sociale, - accès aux droits, - logement.

La première convention territoriale globale a été signée le 31 décembre 2019 par Grand Châtellerault, puis chaque commune concernée (du fait de ses domaines de compétences et des services présents sur son territoire) a signé un avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF 86).

Grand Châtellerault a lancé une démarche d'évaluation de la CTG 2020-2024 et de renouvellement de la CTG pour la période 2025-2029. Dans ce cadre, le Cabinet ANATER a été missionné pour accompagner cette démarche, auprès de l'ensemble des 6 secteurs (Châtellerault, Est, Nord, Ouest, Sud et Sud-Ouest).

Le projet de Convention Territoriale Globale 2025-2029 qui en découle est joint en annexe.

Il est proposé à l'assemblée délibérante : * * * * *

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf),

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale 2020-2024 est arrivée à échéance et qu'il convient de renouveler la CTG pour la période 2025-2029,

CONSIDERANT que chaque commune de Grand Châtellerault est invitée par la CAF de la Vienne à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- **d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 ci-annexée, à conclure avec l'ensemble des partenaires,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029.**

RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE :

- M. BLANCHARD Philippe, l'agent technique va partir à la retraite en date du 1^{er} octobre 2025.
- Création d'un poste temporaire afin d'effectuer un tuilage pendant 3 mois avec le nouvel agent recruté, CDD de 3 mois puis titularisation.
- A ce jour, il y a 3 candidats au poste. Un appel à candidatures sera affiché en mairie et sur le site.
- Les entretiens seront réalisés par la suite.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Compte-rendu effectué par Mme GORON Claudine du conseil d'école, la prochaine réunion est prévue le 17 juin 2025 à Doussay.
- Une nouvelle demande de DP a été réalisée pour les menuiseries du bâtiment de l'Ancienne Boulangerie.
- Petit point fait sur le dossier des bien sans maître.
- Le tracteur est arrivé.
- Commission de la salle des fêtes : envoyer le relevé de compteur du vendredi puis du dimanche soir par mail dès la prise des photos, présence du compost sur le parking et les containers jaune et noire seront dans la véranda.
- Projet d'acquisition d'un écran de projection : devis en cours auprès de Sonomax.
- Voirie 2025 : nouvel estimatif à hauteur de 35 000€.
- Le demande de DETR a été déposée pour le projet de l'aire de jeux.
- Courrier reçu en mairie le 31 mars 2025 de M. GUESDON Pascal nous informant de son départ du logement.
- Repas de la commune : cette année, ce sera les 30 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

- Tour de France : banderole à installer ?
- Il a été signalé la présence d'une caravane dans les bois vers le chemin de St Jacques.
- Le terrain de tennis : à nettoyer.
- Visite de Mme BELLAMY Marie-Jeanne, Sénatrice de la Vienne.

PROCHAINE RÉUNION : LUNDI 5 MAI 2025 à 20h00

Le Maire,



Valérie LEAU